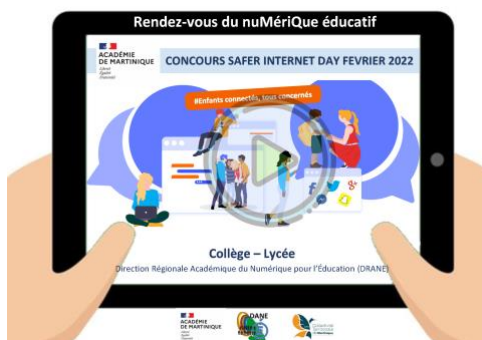


Concours Internet, pa ni bobo ! Carnaval 2022



A l'occasion du *Safer Internet Day* et dans le cadre des « Rendez-vous du nuMériQue éducatif », l'académie de la Martinique propose aux élèves de collèges et lycées (publics et privés sous contrat) de participer au concours « **Internet, pa ni bobo !** ». Les élèves sont invités à relever à participer à un quizz en ligne sur la cyber-malveillance.

Les élèves désirant participer au concours, peuvent accéder au quizz via l'adresse URL suivante : <https://view.genial.ly/620671ae3879c500182b5c38>

La date limite de participation est fixée à la date de fin du concours soit mardi 15 mars 2022. Les gagnants seront communiqués lors du salon NUM'AVENIR 972 le mercredi 23 mars 2022.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, contacter la DRANE de l'académie de Martinique à l'adresse dédiée à cet évènement (rdvnum@ac-martinique.fr).

Article 1 : Organismes

Ce concours est organisé dans le cadre du *Safer Internet Day* et des Rendez-vous du nuMériQue éducatif par l'Académie de Martinique.

Article 2 : Thème

Le concours s'intitule : « **Internet, pa ni bobo !** ». Les élèves sont invités à participer à un quizz en ligne sur la cyber-malveillance.

Article 3 : Public

Le concours est ouvert aux élèves de collèges et de lycées (publics et privés sous contrat) de l'Académie de Martinique.

Article 4 : Participation

La participation au concours est gratuite. Un élève ne peut participer qu'une seule fois.

Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.

L'ensemble des liens et des documents relatifs à ce concours est accessible en ligne depuis la plateforme Genial.ly dédiée à cette

adresse : <https://view.genial.ly/620671ae3879c500182b5c38>

Article 5 : Date limite de participation

Les participants doivent envoyer leurs réponses depuis la plateforme Interview en cliquant sur le bouton “Envoyer ma participation” avant le mardi 15 mars. Une fois les réponses envoyées, l’élève ne pourra revenir dessus pour les modifier.

Article 6 : Jury et Prix

Deux catégories sont proposés : un jury collège et un jury lycée. Pour chacun des niveaux, les meilleurs résultats seront récompensés. En cas d’égalité, un tirage au sort départagera les participants.

Article 7 : Parrainage

Les élèves participants peuvent parrainer d’autres élèves. Les filleuls renseignent leur parrain lors de leur inscription. En cas de tirage au sort, le parrain et le filleul augmentent leurs chances de remporter le prix. Un parrain gagne une chance supplémentaire par filleul participant. Un filleul gagne une chance supplémentaire s’il a indiqué son parrain lors de son inscription.

Article 8 : Les professeurs

Les élèves participants peuvent, en fin de quizz et avant validation définitive, indiquer s’ils ont été aidés/accompagnés par un enseignant. Les professeurs ainsi inscrits participeront à un tirage au sort afin de gagner un lot spécifique.

Article 9 : Questions non prévues

La DRANE se réserve le droit de prendre des initiatives et décisions relatives à toutes questions non prévues au présent règlement.